



# L'Ajout Municipal



**Saint-Paulin**  
*Une municipalité plus  
attentive aux personnes*

2873, rue Laflèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0

Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | [municipalite@saint-paulin.ca](mailto:municipalite@saint-paulin.ca)

[www.saint-paulin.ca](http://www.saint-paulin.ca) 



## CONSEIL MUNICIPAL PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

**Mardi 5 juillet 2022**

### SOMMAIRE

Mise à jour.....	p.3
Avis public bois/déneigement.....	p.4
Maison des jeunes.....	p.5
Récupération.....	p.6
Séance du conseil.....	p.7-20
APCHM.....	p.20
Écocentre/Résidus verts.....	p.21
Programme P.I.E.D/ Guimauves.....	p.22
Tricot/Gyroscope.....	p.23
Club joie de vivre.....	p.24-25
Collecte déchets.....	p.26
Calendrier collecte juillet/août.....	p.27

Bonne lecture !

**Travail**

**Formation**

**Santé**

**Loisirs**



TRANSPORTS  
COLLECTIFS  
MRC de Maskinongé

**819.840.0603**  
[www.ctcmaskinonge.org](http://www.ctcmaskinonge.org)



### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

#### Heures d'ouverture

Mardi	17 h à 20 h
Samedi	9 h à 12 h

## **L'AJOUT Municipal**

**Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin**  
Août—Octobre—Décembre— Février— Avril—Juin

**PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 5 Juillet 2022**

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.



## IMPORTANT

La Municipalité souhaite maintenir à jour vos données en place dans son système de communication à des fins municipales et paramunicipales.

Nous demandons votre collaboration en remplissant le formulaire suivant et en nous le retournant soit par la poste au 2873, rue Lafèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0, soit par télécopieur au 819 268-2890, soit par courriel à [municipalite@saint-paulin.ca](mailto:municipalite@saint-paulin.ca) ou bien en personne au bureau municipal entre 10 h et 15 h les lundis, mardis, mercredis et vendredis, ou entre 10 h et 20 h les jeudis

Nom du propriétaire ou locataire : \_\_\_\_\_

Votre adresse postale : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ cellulaire : \_\_\_\_\_

*Je suis d'accord à ce que la Municipalité utilise mes données comme suit :*

Strictement réservé à des fins municipales : courriel  téléphone   
cellulaire

Aussi pour une chaîne téléphonique, envoi regroupé, etc. :

Tous les autres besoins paramunicipaux, au sens large :

Signé ce \_\_\_\_\_, Votre signature : \_\_\_\_\_



**ÉLECTION PARTIELLE DU 26 JUIN 2022**

**SIÈGE # 3**

CHRISTIANE LEBLOND  
ÉLUE PAR ACCLAMATION

FÉLICITATIONS MADAME LEBLOND !

## Offre publique de prix

### Récupération bois d'abattage (ancien presbytère)



LE DEVIS ET LE FORMULAIRE D'OFFRE DE PRIX SONT DISPONIBLES AU BUREAU MUNICIPAL SUR LES HEURES DE BUREAU LES LUNDIS, MARDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS DE 10 H À 15 H ET LES JEUDIS DE 10 H À 20 H ET SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL <https://saint-paulin.ca>

## Avis public appel d'offres



Quiconque est intéressé à faire du déneigement pour la municipalité, le devis permettant de déposer votre offre de service pour le Centre multiservice Réal-U.-Guimond est maintenant disponible au bureau municipal situé au 2873, rue Lafèche, Saint-Paulin.

### Défi pissenlits

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Votre conseil municipal tient à vous remercier d'avoir participé en si grand nombre à notre première année du défi pissenlits. Votre participation à cet événement a grandement aidé les abeilles et nous espérons qu'elles vont butiner pour encore plusieurs années.





# Maison de Jeunes Au Bout du Monde

SAINT-PAULIN SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

## Nos activités d'autofinancement pour la saison estivale 2022



- Vente de hot-dog à Saint-Paulin
- Vente de hot-dog à Saint-Alexis
- Barrage routier à Saint-Paulin
- Barrage routier à Saint-Alexis
- Lave-auto à Saint-Alexis
- Souper spaghetti dans nos 2 MDJ

Pour connaître les dates, consultez  
notre page Facebook:  
**maison des jeunes au bout du monde**

## BÉNÉVOLE RECHERCHÉ

Tu as envie de t'impliquer dans ta communauté et de faire une différence dans la vie des adolescents ?

### C'est ta chance!

Nous recherchons deux personnes pour se joindre à notre conseil d'administration.

Si vous avez des questions supplémentaires ou que vous voulez signifier votre intérêt, je vous invite à prendre contact avec Élisabeth Landry-Béland, au 819-268-2709 ou par courriel à [mdjauboutdumonde@gmail.com](mailto:mdjauboutdumonde@gmail.com)

*Merci à nos partenaires  
Diamant 2021-2022*



Gouvernement  
du Canada



Québec



Fondation  
Fourmier-Éthier



Saint-Alexis  
des Monts



SOGETEL

## Les membres de l'équipe de travail



Élisabeth



Sarah



Julia



Geneviève



Victoria



Jeannie



# Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants, emballages, imprimés et journaux

RECYC-QUÉBEC Québec

en partenariat avec le COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

## PAPIER ET CARTON

- journaux, circulaires, revues
- feuilles, enveloppes et sacs de papier
- livres, annuaires téléphoniques
- rouleaux de carton
- boîtes de carton
- boîtes d'œufs
- cartons de lait et de jus à pignon
- contenants aseptiques (type Tetra Pak™)



## PLASTIQUE

- bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- bouchons et couvercles
- sacs et pellicules d'emballage



## VERRE

- bouteilles et pots, peu importe la couleur



## MÉTAL

- papier et contenants d'aluminium
- bouteilles et canettes d'aluminium
- boîtes de conserve
- bouchons et couvercles



Pour la récupération, c'est simple : Trois mots de base. Dans mon bac bleu, je mets seulement des :

**CONTENANTS - EMBALLAGES - IMPRIMÉS**

Ensuite, je vérifie s'ils font partie des 4 grandes catégories. Dans mon bac bleu, je mets des contenants, des emballages ou des imprimés en :

**PAPIER ET CARTON - \*PLASTIQUE - VERRE - MÉTAL**

Si ça s'étire, ça se recycle, alors faites en un sac.

\*

Mais attention, le plastique numéro 6, tel que le styromousse, n'est pas recyclé dans toutes les régions.

D'un coup d'œil, la [charte présentée par RECYC-QUÉBEC](#) nous permet de voir rapidement ce qui va dans notre bac de récupération. Découpez ce visuel et mettez-le dans un endroit où tout le monde peut le voir rapidement, et ce, autant à la maison qu'au travail.



Si vous souhaitez pousser votre « tri » un peu plus loin, RECYC-QUÉBEC offre également un outil très intéressant! L'application mobile **ÇA va où?** vous accompagnera en vous aidant à poser le bon geste de tri et de récupération adaptée à votre municipalité. N'hésitez pas à télécharger l'application!

<https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/points-de-recuperation>



# LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

## Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 00, par monsieur le maire Claude Frappier, en présence de tous les conseillers Claire Boucher, Jacques Frappier, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. Le siège de conseiller no 3, étant maintenant vacant, à la suite de la démission de monsieur Michel Bernatchez. Le public se compose de cinq (5) personnes.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2022, a été adopté.
4. La correspondance reçue depuis la dernière séance a été déposée.
5. Les comptes courants ont été déposés, et le paiement de ceux-ci a été ratifié ou autorisé à l'unanimité.
6. Les membres du conseil ont adopté à l'unanimité, le règlement 289,  
***Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Paulin.***
7. Monsieur Michel Bernatchez a remis, le 1<sup>er</sup> avril 2022, sa démission comme conseiller au siège no 3. Comme la vacance est constatée plus de 12 mois, avant le jour fixé pour la prochaine élection générale, une élection partielle doit être tenue. Le président d'élection a fixé au 26 juin 2022, le jour du scrutin de l'élection partielle.  
Les membres du conseil ont établi à l'unanimité, la rémunération du personnel électoral, pour l'élection partielle du 26 juin 2022.
8. Comme Monsieur Bernatchez, devait agir comme maire suppléant, jusqu'au 30 avril 2022, Monsieur Nicholas Lalonde, le remplacera à ce titre aussi, pour le mois d'avril 2022, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022, la rotation continuera tel que prévu, par la résolution 297-11-2021.
9. Il a été résolu à l'unanimité, que monsieur Nicholas Lalonde, remplace, monsieur Michel Bernatchez, comme membre du conseil municipal, sur le comité consultatif d'urbanisme.

10. Il a été adopté à l'unanimité de vendre à monsieur Abde-Samad Belmokaddem, les deux terrains, connus comme étant les lots 5 333 962 et 5 333 978, cadastre du Québec. Le maire et le directeur général et greffier-trésorier, sont autorisés à signer l'acte de vente.
11. Les membres du conseil ont adoptés à l'unanimité, une résolution pour féliciter *La Ferme du Loup inc. et ses propriétaires, monsieur Patrice Plouffe et madame Clara Bonnes*, pour le développement d'un vin d'érable provenant de leur érablière, et dont la production sera commercialisée par l'obtention, ce printemps, d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) et d'un mousseux à base de sève d'érable.
12. Suivi fait par les assureurs, à la suite, d'une réclamation d'une personne pour des dommages causés à son véhicule, sur le chemin des Allumettes.

### Sécurité publique

13. Considérant que la municipalité de Saint-Paulin, a été mandatée, pour effectuer diverses activités préalables à la constitution de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé. Que pour ce faire, les municipalités participantes ont versé comme fonds de démarrage (112 446.30\$), et une avance sur une aide financière du gouvernement (162 422.00\$), pour un total de **274 868.30\$**, cependant, la municipalité a payé des dépenses et salaires (88 665.40\$) et a transféré des sommes à la Régie (105 000\$) pour un total de **193 665.40\$**. Une résolution a été adoptée à l'unanimité de verser à la Régie, la somme restante, soit **81 202.90\$** (274 868.30\$-193 665.40\$)
14. Concernant ce secteur, divers documents, relatifs à la situation financière de la Régie ont été transmis aux membres du conseil.

### Transport

15. Les membres du conseil ont adopté à l'unanimité, pour continuer son adhésion au Transport adapté du Comté de Maskinongé inc., pour l'année 2022, Le taux pour l'année 2022, est fixé à 3.25\$/habitant, donc la participation financière de la municipalité est fixée à 5 079.75\$ (1563 habitants X 3.25\$).
16. Il a été résolu à l'unanimité, d'octroyer le contrat pour le balayage de la chaussée à *Déneigement 3R Inc.*, au taux horaire de 145\$/heure, lequel est sujet à une modification si le prix diesel est à 2,00\$/litre.
17. Des soumissions publiques ont été demandées pour la réfection du chemin de Grand-Rang. 7 entrepreneurs ont déposé une soumission. Par un vote unanime, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire,

*Marcel Guimond et Fils inc.*, de St-Adelphe, au prix de 2 080 286.25\$, taxes applicables en sus.

18. Il a été résolu unanimement de financer de façon permanente, une partie du règlement d'emprunt no 288, soit 900 000\$. (Réfection du chemin du Grand-Rang) en même temps que le refinancement prévu le 12 juillet 2022.
19. Monsieur Michel Bernatchez a été embauché, par une résolution unanime, comme inspecteur municipal adjoint. Il s'agit d'un poste cadre créé de façon temporaire, car il sera aboli, dès que le poste deviendra vacant, à la suite du départ de monsieur Gilles Bergeron, à la retraite (*Note : À ce jour, aucune date n'a été déterminée.*) Ses tâches sont celles de l'inspecteur municipal. Ses conditions de travail et salariales sont celles décrites dans la *Politique administrative et salariale fixant les conditions de travail du personnel cadre*.
20. Il a été résolu unanimement d'accepter la lettre d'entente # 6 relative aux modifications salariales, des salariés du service des travaux publics et du service de la conciergerie, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, laquelle fera partie intégrante de l'*Entente de travail du personnel municipal 2019-2023*. Par l'accès services, verront à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, leur salaire horaire augmenté de 2.50\$, comprenant une hausse de 2.00\$ et l'augmentation prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2023, fixée minimalement à 0.50\$ selon cette lettre d'entente. (Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, un rajustement pourrait être fait à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, si le calcul fait selon l'*Indice des prix à la consommation* donne une augmentation supérieure à 0.50\$/h. Tout nouveau salarié de ces secteurs débutera une rémunération minimale de 20 \$/heure.
21. Le conseil municipal a procédé à l'embauche de monsieur Michel Lemay, au poste de journalier au Service des travaux publics.
22. Il a été résolu à l'unanimité que les démarches soient entreprises, dans les plus brefs délais, afin que toutes les anomalies constatées dans le rapport d'inspection du technicien en prévention incendie, concernant le garage municipal soient corrigées.
23. Concernant le secteur des transports, les informations suivantes ont été données :
  - Réception d'une lettre du ministre des Transports, accordant une aide financière maximale de 4 180\$, pour l'entretien de 2,09 kilomètres de chemin à double vocation pour 2020.
  - Réception d'une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, approuvant notre règlement 288, décrétant un emprunt de 2 413 233\$, pour la réfection du chemin du Grand-Rang.
  - La municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, versera, pour l'année, à notre municipalité 19 515.15\$, comme redevances sur les carrières et les sablières.
  - La municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont nous a informés de son intention d'interdire la circulation lourde sur une partie du rang Waterloo.

## Hygiène du milieu

24. Il a été résolu unanimement de remplacer la pompe doseuse pour la chloration, au réservoir d'eau potable, rue Brodeur et d'accepter la soumission de *CHEMACTION*, au montant de 4 631\$, taxes applicables en sus.
25. Afin de respecter les obligations imposées par le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*, il a été résolu unanimement d'accepter l'offre de service d'*Écho-Tech H<sub>2</sub>O*, au montant de 1700\$, taxes applicables en sus, pour la prise de mesure des boues, en 2022, dans les étangs 1, 2, 4 et 5.
26. Monsieur le conseiller Nicholas Lalonde a été nommé unanimement comme représentant de la municipalité sur le Comité carboneutre de la Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Maskinongé, en remplacement du directeur général, monsieur Ghislain Lemay.
27. Le conseil municipal a adopté le règlement no 290 : *Règlement régissant l'accès et la tarification à l'écocentre municipal*.
28. Les membres du conseil ont adopté à l'unanimité, une résolution invitant les citoyens à participer sur une base volontaire au «*Défi Pissenlits 2022*» lequel consiste à ne pas tondre la pelouse, de leur terrain, ou sections de celui-ci durant le mois de mai afin de laisser pousser les pissenlits, pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs.
29. L'information suivante a été donnée, selon le rapport financier 2021, l'endettement total de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie est de 38 735 475\$ et la part de la municipalité représente 210 649\$.
30. Il a été adopté à l'unanimité d'autoriser, par un spécialiste dans le domaine, l'abattage de 4 arbres matures qui se trouvent sur le terrain de l'ancien presbytère, étant donné qu'ils représentent un danger pour les immeubles avoisinants.

## Santé et bien-être des citoyens

31. Il a été résolu à l'unanimité, de proclamer, la semaine du 2 au 8 mai 2022 «**Semaine nationale de la santé mentale**»
32. Il a été proposé à l'unanimité d'accepter l'approbation budgétaire révisée par la Société d'habitation du Québec, pour l'Office municipal d'habitation Anna-Milot, laquelle touche les immeubles de Saint-Barnabé et de Charette.
33. Le conseil municipal a adopté une résolution demandant au gouvernement du Canada, de soutenir le déploiement du réseau de téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire des municipalités de la MRC de Maskinongé.
34. Concernant ce secteur, aucune autre information n'a été donnée.

## Aménagement, urbanisme et zonage

35. Tenue de l'assemblée de consultation concernant la demande de dérogation mineure, de madame Mireille Bastien, pour sa propriété 3790, chemin des Pins. Aucune intervention n'est faite.  
Par une résolution adoptée à l'unanimité, le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée, soit pour régulariser, la non-conformité de la véranda de la maison et la remise, au niveau du règlement de zonage.
36. Tenue de l'assemblée de consultation concernant la demande de dérogation de Ferme Rodi inc., pour sa propriété située au 2630, chemin du Bout-du-Monde. Aucune intervention n'est faite.  
Par une résolution adoptée à l'unanimité, le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée, soit que la distance séparatrice entre l'installation d'élevage et la distance de trois habitations avoisinantes soit inférieure à 222.3 mètres
37. Par une résolution unanime, le conseil municipal n'appuie pas la demande de lotissement de la famille Langevin, qui veut subdiviser en 12 lots, le lot 5 334 541, du cadastre du Québec, lequel se situe en zone agricole.
38. Le conseil municipal a décliné l'invitation d'assister à *La Soirée de Gens de Terre et Saveurs de la Mauricie, qui aura lieu le 21 avril 2022.*
39. *Concernant ce secteur, aucune autre information n'a été donnée.*

## Culture et loisirs

40. À cause de l'état d'urgence déclaré par la Santé publique, à cause de la pandémie à la COVID-19, le conseil municipal a suspendu en juin 2020, l'obligation de payer le loyer aux organismes locataires au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, parce qu'ils ne pouvaient y tenir leurs activités habituelles, maintenant qu'ils peuvent reprendre leurs activités, il a été résolu, à l'unanimité qu'ils soient obligés d'effectuer le paiement de leur loyer, à partir du mois de mai 2022,
41. Comme convenu à l'entente, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la commandite au montant de 150\$, au Festival Country-Western de Saint-Paulin,
42. Sujets remis à une prochaine séance :
- Centre multiservice Réal-U.-Guimond
  - Projet de climatisation
  - Projet du parc du Petit Galet.

43. Il a résolu unanimement de nommer monsieur le conseiller Nicholas Lalonde, représentant élu de la municipalité pour la bibliothèque municipale auprès du *Centre régional de services aux biblio-publiques du Centre-du Québec, de La naudière et de la Mauricie inc.*, en remplacement de madame la conseillère Annie Bellemare, et cela pour le reste de l'année 2022. Madame Franziska Dellinger continue d'être représentante étant donné qu'elle est la coordonnatrice de la bibliothèque.
44. La prochaine séance de l'O.T.J. St-Paulin aura lieu le 19 avril 2022, à 19 heures.
45. Monsieur Gabriel Sicotte, au moment de la parole au public, a fait plusieurs commentaires concernant des sujets de la séance et autres.
46. Par vote unanime, la séance a été ajournée au 11 avril 2022, à 20 heures.

## **SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 11 AVRIL 2022**

### **Administration générale**

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le maire Claude Frappier, en l'absence de monsieur le conseiller Mario Lessard. Une personne est présente dans l'assistance.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Les comptes courants ont été déposés, et le paiement de ceux-ci a été ratifié ou autorisé à l'unanimité.
4. Aucune autre information n'a été donnée, concernant ce secteur.

### **Sécurité publique**

5. Concernant ce secteur, il a été mentionné que le conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tiendra sa réunion mensuelle le 12 avril 2022.

### **Transport**

6. Un avis de motion a été donné à l'effet que lors d'une prochaine séance sera présentée pour adoption un projet de règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules outils. Le projet de règlement portant le numéro 291 a été déposé.
7. Aucune autre information n'a été donnée concernant ce secteur.

## **Hygiène du milieu**

8. Il a été résolu à l'unanimité d'informer le gestionnaire régional des cours d'eau à la MRC de Maskinongé, monsieur Nicolas Chapotard que la répartition de frais relatifs aux travaux qui seront effectués au cours d'eau Béland Descôteaux, seront à la charge de l'ensemble des contribuables selon une taxe foncière, à l'exception des frais spécifiques, comme les ponceaux qui seront à la charge des propriétaires riverains.
9. Concernant la participation au «*Défi Pissenlits 2022*», comme la municipalité veut donner l'exemple, il a été résolu à l'unanimité de donner la directive de ne pas tondre la pelouse sur les terrains municipaux durant le mois de mai, à moins qu'il soit nécessaire de le faire pour une activité spécifique.
10. L'écocentre municipal sera ouvert à compter de samedi 7 mai 2022, de 9 h à 12 h., par la suite, à tous les deux samedis.
11. Aucune autre information n'a été donnée.

## **Santé et bien-être des citoyens**

12. Aucune information n'a été donnée concernant ce secteur.

## **Aménagement, urbanisme et zonage**

13. Fabiola Toupin, présidente de « Les Boisés d'Amélie » demande que les maisons de tourisme soient autorisées dans la zone 708Af2.  
Il a été résolu d'accuser réception de cette demande, en signalant que la municipalité est favorable à entreprendre les démarches nécessaires, pour modifier le règlement de zonage afin d'autoriser les maisons de tourisme dans cette zone, mais en précisant que les propriétaires que leur propriété est conforme à toutes les réglementations gouvernementales (CPTAQ, MELCC, etc.)
14. Il a été résolu unanimement d'autoriser la direction générale à accorder des heures de travail supplémentaires au technicien à l'aménagement et à l'urbanisme, pour faire les modifications nécessaires à la réglementation d'urbanisme.
15. Aucune autre information n'a été donnée concernant ce secteur.

## **Culture et loisirs**

16. Concernant le projet de remplacement des équipements de climatisation, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, le conseil municipal a octroyé par des résolutions unanimes les contrats suivants :
  - À l'entreprise ENERTRACK, pour la fourniture des équipements au montant de 99 600\$, taxes applicables en sus.

- À l'entreprise Multi-énergie Best inc., pour l'installation des équipements, au montant de 49 950\$, taxes applicables en sus.
  - . Puis, concernant ce projet, une résolution a été adoptée pour demander des soumissions, par invitation pour la partie qui concerne la réfrigération, et une résolution concernant le financement du projet, selon le nouvel estimé du coût du projet.
17. Des informations ont été données concernant le projet d'avancement du projet du Parc du Petit Galet et des exigences du programme PRIMADA.
  18. Par une résolution unanime, le conseil municipal a mandaté Annie Grenon, architecte paysagiste, pour préparer un plan d'aménagement d'ensemble du secteur des loisirs, de l'école à la rue Guimond, en harmonie avec l'aménagement d'un sentier intergénérationnel.
  19. Aucune autre information n'a été donnée.

### **Autres sujets**

20. Aucune intervention du public.
- 21 Par vote unanime, la séance a été levée.

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022**

### **Administration Générale**

1. La séance a été ouverte à 20 h 00, par monsieur le maire Claude Frappier, en présence de tous les conseillers. Le public se compose de six (6) personnes.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Les procès-verbaux de la séance d'ajournement du 21 mars 2022, de la séance ordinaire du 6 avril 2022 et de la séance d'ajournement du 11 avril 2022, ont été adoptés à l'unanimité
4. La correspondance reçue depuis la dernière séance a été déposée.
5. Les comptes courants ont été déposés, et le paiement de ceux-ci a été ratifié ou autorisé à l'unanimité.
6. Les membres du conseil ont autorisé que la municipalité fasse partie du groupement pour lequel l'UMQ procédera à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.  
La municipalité reconnaît La Maison de Jeunes au Bout-du-Monde pour cet appel d'offres.

7. Concernant ce secteur, les informations suivantes ont été données :
- Acceptation du projet Emploi d'été Canada pour le poste agent/agente de relations publiques pour 8 semaines, 35 heures/semaine pour une aide financière de 1996.40\$.
  - La Mutuelle des municipalités du Québec a fait parvenir, l'Avis de fermeture, concernant la réclamation de la personne pour des dommages qui auraient été causés à son véhicule, sur le chemin des Allumettes.

### **Sécurité publique**

8. Par une résolution unanime, les membres du conseil autorisent Messieurs Claude Langlois, Jean-François Massicotte, Daniel Isabelle et Antoine Bourdon, de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, à émettre des constats d'infraction généraux selon l'article 147, du *Code de procédure pénale du Québec*, concernant toute infraction, aux règlements de prévention incendie de la municipalité.
9. Par une résolution unanime, les membres du conseil ont approuvé l'Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération conclue entre la municipalité et Bell Canada. Le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.
10. Concernant ce secteur, les documents pour l'assemblée mensuelle du 12 avril de la Régie ont été transmis aux membres du conseil, ainsi que ceux de l'assemblée mensuelle du 10 mai 2022.  
Le Contrôleur canin a transmis un rapport concernant l'émission des médailles. Selon ce rapport, il y aurait au moins 200 chiens sur le territoire de la municipalité et des vérifications supplémentaires devront être faites auprès d'une vingtaine de propriétaires pour régulariser leur situation

### **Transport**

11. Les membres du conseil ont adopté à l'unanimité, le règlement 291 : Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils, après avoir reçu l'appui du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton.  
Par ce règlement, la partie de la Grande-Ligne, à la charge de la municipalité, s'ajoute aux autres voies de circulation dont la circulation lourde est interdite.
12. Une résolution a été adoptée à la majorité, demandant au ministère des Transports d'interdire la circulation des véhicules lourds et des véhicules outils, sur la totalité de la partie de la Grande-Ligne qui est à sa charge et sur la partie de la rue Laflèche, comprise entre la Grande-Ligne et la rue Guimond.

13. Il est résolu à l'unanimité d'inscrire le personnel des travaux publics, messieurs Michel Bernatchez, Mathieu Belle-Isle et Michel Lemay à suivre la formation «*Travail en espace clos*» offerte par Sauvetage L'ARANÉA inc. Coût 3 400\$, taxes applicables en sus pour 6 participants. (*Note : Les autres participants proviendront de d'autres municipalités*)
14. Une demande d'aide financière au montant de 100 000\$, au ministère des Transports, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale /Volet projets particuliers d'amélioration pour l'amélioration d'une partie de la rue Guimond et transmise au bureau du député monsieur Simon Allaire a été ratifiée à l'unanimité.
15. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le passage pour l'évènement *Le Vélo SP* organisé par Vélo Québec Évènement, sur le territoire de la municipalité, le 27 août 2022. Le parcours emprunté sur le territoire est : En provenance du chemin des Loisirs de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, par la Grande-Ligne, jusqu'à l'intersection des rues Laflèche/Lottinville, de là, par la rue Lottinville/rang des Douze-Terres, jusqu'à la municipalité de Charette.
16. Concernant ce secteur, il n'y a pas eu d'autre sujet ou information.

### **Hygiène du milieu**

17. L'information suivante a été donnée, selon les indicateurs de gestion 2021, de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, 23 032 tonnes métriques de matières recyclages ont été recueillies, de ce nombre 3 119 tonnes proviendraient de la MRC de Maskinongé, dont 140 tonnes pour la municipalité de Saint-Paulin

### **Santé et bien-être des citoyens**

18. Il a été résolu à l'unanimité, d'octroyer à *Les Installations électriques D.G. inc.*, le contrat de réparation des mises à la terre et de la continuité des masses sur le clocher de l'église ainsi que le test de malt à la fin de travaux, au prix de 7 725.34\$ taxes applicables en sus.
19. Il a été résolu à l'unanimité d'octroyer à *Émondage Mario Béland inc.*, le contrat d'abattre les 4 arbres matures sur le terrain de l'ancien presbytère, en laissant le bois sur place, au coût de 7 200,00\$, taxes applicables en sus.
20. Pour la disposition du bois, laissé sur place, provenant des 4 arbres, il a été adopté à l'unanimité de procéder par une offre d'achat publique.
21. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 200\$, à la FA-DOQ Saint-Paulin, pour son projet d'offrir un livre d'une valeur de 25\$, à chacun des élèves de l'école des Vallons.
22. Les membres du conseil ont été informés de l'appel de projet concernant la subvention PRIMA pour les municipalités MADA.

## Aménagement, urbanisme et zonage

23. A été résolu à l'unanimité de ne pas acquiescer à la demande d'aide financier de monsieur Dany Degrumelle, propriétaire du Gîte Le Grandelinois, pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge pour voiture électrique sur son site.
24. Il a été résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure pour sa propriété située au 3500, chemin des Trembles sera entendue, le 16 mai 2022, à 20 heures, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond. La séance sera présidée par le maire ou par le maire suppléant.
25. Concernant ce secteur, monsieur le conseiller Nicholas Lalonde a mentionné que le Comité consultatif d'urbanisme se réunira le 9 mai 2022, à 19 heures.

## Culture et loisirs

26. Concernant le projet de remplacement des équipements de climatisation, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, le conseil municipal a octroyé à l'unanimité à l'entreprise *Samuel Gélinas Électrique inc*, les travaux électriques du projet au prix de 49 950\$, taxes applicables en sus.
27. Aucune décision n'a été prise concernant le projet du Parc du Petit Galet.
28. La prochaine séance de l'O.T.J. St-Paulin inc. aura lieu le 17 mai 2022, à 19 heures.

## Autres

29. À la parole au public, les personnes suivantes sont intervenues :
  - M. Dany Degrumelle : Il a exprimé sa déception au fait que la municipalité a refusé de lui accorder une aide financière pour son projet de borne de recharge. Pour lui, une aide de la municipalité, peu importe le montant aurait démontré que celle-ci appuyait son projet.
  - M. Alyre Bélanger : Au nom du Club Quad de la Mauricie a fait une intervention à l'effet que la signalisation, concernant la circulation des VTT, en relation avec le règlement 284, n'était pas adéquate, car il manquerait des pancartes et que le règlement est maintenant en vigueur.  
Il a aussi adressé des remerciements pour le balayage, sur le chemin des Allumettes.
  - M. Gabriel Sicotte : Il a fait des interventions sur les sujets suivants : éclairage dans les cours privées, projet du Parc du Petit Galet, abattage d'arbres sur le ter-

- Mme Éliane Lessard : Propriétaire sur la Grande-Ligne signale avoir une problématique concernant les chats dans son secteur. Elle signale le cas d'un chat dans un état lamentable qui aurait été déposé dans son secteur, à partir d'un camion de la municipalité. Elle a fait euthanasier le chat et elle réclame les frais du vétérinaire au montant de 178.21\$ ainsi qu'un dédommagement de 300\$, pour les troubles occasionnés.

30. Par vote unanime, la séance a été ajournée au 16 mai 2022, à 20 heures.

## **SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 16 MAI 2022**

### **Administration générale**

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le maire Claude Frappier, avec la présence de tous les conseillers. Deux personnes sont présentes dans l'assistance.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Les comptes courants ont été déposés, et le paiement de ceux-ci a été ratifié ou autorisé à l'unanimité.
4. Une résolution a été adoptée à l'unanimité, pour préparer un projet pour les rampes d'accès pour l'église et la sacristie, afin de le soumettre à l'appel de projets 2022, du Programme d'infrastructures municipale pour aînés (PRIMA).
5. Concernant ce secteur les informations suivantes ont été données :
  - Compte-rendu de la vente pour défaut de paiement de taxes 2022 qui a eu lieu le 12 mai 2022, à la MRC de Maskinongé, concernant les immeubles vendus sur le territoire de Saint-Paulin :
  - Maricica Paul a acheté les immeubles de Succ Donald Gaudreault et Tina Bergeron
  - Municipalité de Saint-Paulin a acheté les immeubles de Clair-Y-Bell Morin et de Léo Lacerte.
  - Une entente a été signée pour la vente du terrain, lot 5 333 967, du cadastre du Québec.

### **Sécurité publique**

6. Il a été résolu à l'unanimité de demander à la Régie des services de sécurité incendie de desservir, à l'avenir, le territoire de Saint-Paulin, à partir de ses pinces de désincarcération. Que la Régie prenne les mesures nécessaires pour officialiser

7. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Mirco Olivier, de l'entreprise Le P'tit Ranch à délivrer des constats d'infractions concernant le contrôle des chiens sur le territoire.
8. Aucune autre information n'a été donnée concernant ce secteur.

### **Transport**

9. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'épandage d'abat-poussière, sur le chemin du Bout-du-Monde.
10. La Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour la réfection du chemin du Bout-du Monde, selon le compte rendu et l'orientation préliminaire notre demande devrait être acceptée.
11. Le 16 mai 2022, il y a eu la réunion de démarrage pour la réfection du chemin du Grand-Rang et le conseil a octroyé à l'unanimité à GéniciCité, le contrat de service professionnel, concernant la surveillance des travaux. L'offre de service fournie a été réduite, afin de tenir compte de la réalisation des travaux qui est estimée à 7 semaines, au lieu de 14 semaines. Le coût accepté est 34 300\$, taxes applicables en sus.
12. Aucune autre information n'a été donnée.

### **Hygiène du milieu**

13. Les membres du conseil ont adopté une résolution à l'unanimité par laquelle sont favorables que l'activité *Maski se répare* se tienne à Saint-Paulin, en 2022.
14. Aucune autre information n'a été donnée.

### **Santé et bien-être des citoyens**

15. Concernant ce secteur, une demande a été faite afin d'avoir un suivi, à la demande de mesdames Marie-Pier Gauthier et Marie Picard, au sujet de la thermopompe bruyante de leur voisinage.

### **Aménagement, urbanisme et zonage**

16. Tenue de l'assemblée de consultation concernant la demande de dérogation mineure, du Concept Éco plein-air le Baluchon inc., pour sa propriété située au 3500, chemin des Trembles.  
Aucune intervention n'est faite.  
Par une résolution adoptée à l'unanimité, le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée, laquelle consiste à ce que l'agrandissement de 4 chambres à la maison ARTure, déborde sur le lot 5 333 318 et que par le fait

17. Une résolution a été adoptée unanimement appuyant les amendements au projet du Concept Éco plein-air le Baluchon inc. concernant sa demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q et autorisant le dépôt d'une expertise socio-économique fondée sur les plus récents développements socio-économiques et financiers liés à la demande.
18. Une résolution a été adoptée à l'unanimité pour informer la municipalité de Charette que la municipalité de Saint-Paulin est favorable à présenter une demande d'aide financière conjointe pour l'embauche d'un technicien adjoint en urbanisme.
19. Aucune autre information n'a été donnée concernant ce secteur.

### Culture et loisirs

20. Il a été résolu à l'unanimité d'octroyer à *Patrimoine Experts S,E,N.C., Consultants en Patrimoine et Archéologie*, le mandat de faire l'évaluation du potentiel dans le but de produire un avis archéologique dans le cadre de l'aménagement d'un sentier intergénérationnel dans le Parc du Petit Galet, au prix de 2 500\$, taxes applicables en sus.
21. Les informations suivantes ont été données :
  - Location de la scène mobile, par l'O.T.J.
  - Le projet Voisins solidaires a été refusé, mais l'O'T'J. organisera tout de même, une activité style mini putt
  - Le maire assistera à la conférence de presse sur le Festival de la truite mouchetée.

### Autres sujets

22. Aucune intervention du public.
23. Par vote unanime, la séance a été levée.



ASSOCIATION DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DU COMTÉ DE  
MASKINONGÉ INC.

Depuis 1978

**L'Association des personnes handicapées du comté de Maskinongé (APHCM) est un organisme qui offre ses services à toutes personnes vivant avec des limitations physiques et/ou intellectuelles. Nous offrons à nos membres différentes activités adaptées et stimulantes afin de contrer le sentiment d'isolement et les amener à développer leur réseaux sociaux. Au-delà de leurs difficultés, nous croyons en leurs compétences et c'est pourquoi nous leurs offrons la possibilité d'explorer différentes avenues artistiques, cognitives et d'apprentissage avec des professeurs et des intervenantes d'expérience. L'été est à nos portes, alors journées plein air, sorties à la pêche et séjour plein air sont au programme et plus encore! Vous avez envie de vous joindre à nous? Il vous suffit simplement de communiquer avec nous. Au plaisir de vous rencontrer! On répond aussi à vos questions et on est là pour vous écouter au besoin. Pour info 819 228-9228.**



# ÉCOCENTRE MUNICIPAL

Les matières acceptées avec frais.

Pour toutes matières dans la catégorie encombrants\*, des frais de dix dollars (10 \$) par visite sont exigés.

\*De façon non limitative, tout matériel et/ou tous matériaux, qui seront redirigés directement à un site d'enfouissement comme des fauteuils, des divans, des meubles, des matelas, des miroirs, de la laine minérale, des fenêtres, gypse, bain, toilette, douche, etc.



**Les résidus verts sont des déchets organiques :**  
herbe coupée, feuilles mortes, résidus de nettoyage printanier et de jardinage, etc.

**Pour faire appel au service de collecte de résidus verts, vous devez téléphoner au bureau municipal –819-268-2026– avant 8 h le lundi matin.**

**Vous pouvez laisser un message sur le répondeur au besoin pour vous prévaloir de ce service gratuit qui a été mis en place pour vous, par votre municipalité.**

**ATTENTION : LES BRANCHES ET LES RESTANTS DE TABLE NE SONT PAS ACCEPTÉS**

Quels sont les déchets végétaux acceptés ?



tonte de gazon



feuilles, taille de végétaux



plantes, végétaux flétris



BRANCHES



RESTANTS DE TABLE

Vous avez déjà fait une chute?  
Vous êtes préoccupé par votre équilibre?

Le Programme **P.I.E.D.** vise à améliorer l'équilibre chez les adultes âgés de **60 ans et plus**, vivant à domicile, qui souhaitent rester actifs et autonomes.

Grâce au programme **P.I.E.D.**, vous pourrez améliorer :

- votre équilibre et la force de vos jambes;
- votre souplesse;
- votre confiance.

Un professionnel de la santé formé et qualifié assure le suivi et l'animation des groupes.

**P.I.E.D.**, c'est :

- des exercices en groupe réalisés deux fois par semaine pendant 12 semaines;
- des exercices faciles à faire à la maison;
- des conseils simples sur les saines habitudes de vie, les comportements sécuritaires et l'aménagement de votre domicile pour prévenir les chutes.

**Les sessions sont offertes à l'automne, à l'hiver et au printemps.**

**Pour en savoir plus ou pour vous inscrire :**

Territoire	Téléphone
Trois-Rivières	819 370-2200, poste 43206
Shawinigan	819 536-7500, poste 8648
Drummondville	819 474-2572, poste 33578
Nicolet	819 293-2071, poste 52149
Bécancour	819 293-2071, poste 52149
Victoriaville	819 751-8555
Plessisville	819 751-8555
La Tuque	819 523-4581, poste 2021
Louiseville	819 228-2731, poste 3353
Saint-Tite	418 365-7555, poste 3061
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	418 362-2727, poste 3061

**Inscrivez-vous dès maintenant à l'une des sessions offertes gratuitement et près de chez vous!**

## PARTY DE GUIMAUVES 2022

Plusieurs nouveautés cette année!

Le programme détaillé sera disponible dès août 2022

Toutes personnes intéressées à participer à l'édition annuelle 2022 peuvent s'inscrire directement

via le site internet de la municipalité du 1<sup>er</sup> au 31 août 2022

<https://saint-paulin.ca/>



Distribution des guimauves : Semaine du 1<sup>er</sup> septembre



Cueillette des guimauves : Semaine du 1<sup>er</sup> octobre



Nouveauté : - Invitation lancée à la population à participer à deux œuvres collectives pour la décoration

# INVITATION

## Cours et démonstration de tricot

- **Quand** : Tous les mercredis de 13 h à 16 h
- **Endroit** : Terrain du Sacré-Cœur en face de l'église
- **Apportez votre chaise, vos broches à tricoter et votre laine**

En cas de pluie, l'activité se tiendra à la sacristie.

Pour infos : Appelez - **Françoise Renière** (819) 268- 2212  
ou  
- **France Pinard** (819) 268- 5022

**Au plaisir de vous voir !**



[www.legyroscope.org](http://www.legyroscope.org)  
Facebook : @legyroscope  
819 228-2858

**Association pour les parents et les membres de l'entourage de la personne atteinte d'un trouble de santé mentale.** (Trouble bipolaire, Trouble obsessionnel-compulsif (TOC), Trouble de personnalité limite (TPL), Schizophrénie, Dépression, Trouble majeur diagnostiqué ou non.)

### Nos services :

- Activités d'information sur diverses problématiques ;
- Groupe d'entraide ;
- Services jeunesse ;
- Centre de documentation ;
- Intervention psychosociale ;
- Répit-dépannage ;
- Conférences et témoignages.

**Un de vos proches souffre d'un problème de santé mentale? Nous pouvons vous aider.  
Communiquez avec un membre de l'équipe au 819 228-2858.  
Nous sommes ouverts tout l'été!**





## CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

Vous saviez qu'il existe cinq (5) catégories de membres :

**Membre individuel** : membre régulier de 50 ans et plus d'un club FADOQ;

**Membre conjoint** : Membre, de moins de 50 ans, conjoint d'un membre individuel;

**Membre ami** : Membre de moins de 50 ans (carte émise par la régionale);

**Membre honoraire** : Toute personne ou organisme à qui le conseil d'administration d'un club accorde cette reconnaissance;

**Membre Accès-Plus** : Membre individuel d'un autre club FADOQ qui acquiert le carte accès-Plus du Club Joie de vivre de Saint-Paulin.

L'invitation vous est lancée de devenir membre du *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*. Le coût de la carte pour le membre régulier est de 25\$ par année ou 45\$ pour deux ans. Cette carte est renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion. Une carte en règle vous donne droit à un **souper gratuit** le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club.

Les membres d'autres clubs peuvent se procurer une **carte Accès-Plus**, délivrée par le *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*, au coût de 15\$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière. Pour toute question et/ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter **Madame Lise Duhaime** au 819 268-5363 ou **Madame Marie-Claire Picotte** au 819 268-2165.

**REPRISE DES ACTIVITÉS** : Grâce à la présence de 111 convives, le souper mensuel du 10 mai a été un franc succès. Plusieurs membres ont souligné leur plaisir de pouvoir se réunir de nouveau et surtout de revoir les autres. Le prochain souper **GRATUIT** se tiendra le mardi 14 juin et s'adressera encore uniquement aux membres individuels ou Accès-Plus du club. Réservez dès maintenant ces dates à votre agenda. Comme par le passé nous allons faire des appels téléphoniques pour confirmer les noms des personnes présentes.

### CAPSULE HISTORIQUE

Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1974:

- Présidente : **Madame Marie-Rose Bastien**
- Vice-Président : **Monsieur Germain Allard**
- Secrétaire : **Madame Marie-Ange Bergeron**
- Trésorier : **Monsieur Irénée Bergeron**
- Administratrice : **Madame Alphonse Turner**
- Administrateur : **Monsieur Arthur Ladouceur**
- Administrateur : **Monsieur Joseph Boucher**

**TÉLÉPHONES PORTABLES** : Il y a quelques années, vous avez signé un contrat pour l'acquisition d'un téléphone portable. Ce contrat était constitué de deux montants, soit un premier montant pour l'utilisation du téléphone mobile basé sur le volume de données utilisées (Go) et un second montant pour l'acquisition de l'appareil par 24 paiements successifs. Ces 24 paiements viennent à échéance à la date indiquée au contrat et **la compagnie ne vous en informera pas et continuera à charger le même montant**. Vous devez communiquer avec eux pour les avertir de cette situation et si par malheur, vous avez dépassé cette date, **ils ne voudront pas vous rembourser le trop payé. Soyez vigilants**. Vous devez aussi vérifier votre limite de Go et la faire réviser à la baisse au besoin. Habituellement si vous ne faites que des appels une limite de 2 à 3 Go est suffisante et en réduisant

Téléchargez la nouvelle application mobile FADOQ pour avoir accès instantanément à vos rabais, en temps réel, partout au Québec. Cette nouvelle application vous permet de toujours avoir votre carte à portée de la main sous format électronique et vous offre également la possibilité de renouveler votre adhésion FADOQ à échéance. Vous serez aussi automatiquement inscrit au concours **Jamais sans mon appli!** Pour en savoir plus : [fadoq.ca/appli](http://fadoq.ca/appli)

Avec la reprise des activités du Club, avez-vous pensé à renouveler votre carte de membre? Afin de favoriser le renouvellement des cartes de membre sur une base de 24 mois plutôt que 12 mois, le Réseau FADOQ a bonifié la ristourne à être versée aux clubs pour chaque renouvellement ou nouvelle inscription d'un membre. Vous pouvez ainsi économiser et faire bénéficier d'une plus importante ristourne à votre club.

Ça bouge à votre club. Le **Groupe de marche** du mardi matin à 10h00 et le **Vélo** du vendredi matin également à 10h00 demeurent toujours un de vos choix d'exercice. Prendre aussi en note que la **Pétanque** débutera le 6 juin. Comme par les années passées, on se retrouvera les lundi et les mercredi à compter de 18h30 au terrain de pétanque municipal.

### BONNE FÊTE A TOI MEMBRE DE L'AGE D'OR!

#### FÊTES EN JUILLET

01 Yvonne Poudrier  
01 Normand Levasseur  
05 Claude Frappier  
10 Colette Bournival  
13 Yolande Vallière  
15 Christian Allard  
15 Thérèse Descôteaux  
16 Normand Lesage  
23 Claudette Renière  
25 Yvette Leblanc  
27 Doris Dupuis  
28 René-Paul Lessard  
30 Diane Allard-Dupuis

30 André Savard  
31 Françoise Renière



#### FÊTES EN AOÛT

02 Réjeanne Genest  
05 Denise Saint-Pierre  
08 Jean-Luc Denis  
09 Denise Denis  
09 Mireille Champagne  
12 Hélène Déziel  
13 Sylvie Dupuis  
14 Liette Lemyre  
15 Claire Soucy

**ATTENTION !  
COLLECTE DES DÉCHETS JANVIER 2023**

**Seul contenant accepté**

**Choisir son bac à ordures**

- \* La couleur doit être **verte**, **noire** ou grise ;  
**Couleur interdite : bleue ;**
- \* Capacité de 360 litres ;
- \* Le bac devra avoir deux (2) roues de 300 millimètres, composées d'un pneu plein en plastique avec moyeu et jante en plastique (HDPE) et de façon à ce que la roue et l'essieu soient verrouillés avec des goupilles résistantes ;
- \* L'essieu du bac est en acier plein sur toute sa longueur et traité contre la corrosion ;
- \* Le bac doit être muni d'une prise de levée européenne ;
- \* Le couvercle du bac doit être retenu avec au moins deux (2) points d'attaches ;
- \* Toutes les arrêtes du bac devront être parfaitement arrondies pour prévenir tout danger ;
- \* Résistance thermique de - 34 à 40 degrés Celsius ;
- \* Résistant aux rayons U.V. et aux produits chimiques domestiques ;
- \* Le bac doit avoir une protection contre l'usure à la base.





# Calendrier des collectes



## juillet 2022

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

## août 2022

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

À découper



Ristourne

**Partager  
2 001 138 \$,  
c'est dans  
nos valeurs.**

**Nous sommes fiers de partager ce montant  
avec nos membres et notre communauté :  
c'est ça, la force de la coopération.**

Détails et conditions à [desjardins.com/ristourne](https://desjardins.com/ristourne)

\* Le montant de la ristourne individuelle et de la ristourne à la communauté provient des excédents de l'année financière 2021 et est déterminé sur décision de l'assemblée générale de chacune des caisses. Pour tous les détails, consultez : [desjardins.com/ristourne](https://desjardins.com/ristourne) ou adressez-vous à votre caisse.

 **Desjardins**  
Caisse de l'Ouest  
de la Mauricie